



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 octobre 2024

Date de la convocation :
15/10/2024
Date d'affichage :
15/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous présidence de M. Etienne LANNEL, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 10
Présents : 09
Votants : 09

Présents: M. ALEXANDRE Loïc, Mme BERTHE Virginie, Mme COBERT Anne, Mme DECAYEUX Ghislaine, Mme JOLY Claude, Mme KRZYWORZEKA Angélique, M. LANNEL Etienne, M. LEFEVRE David et M. ROIX Andy.

Absent: M. WATTEBLED Christophe
A été élu secrétaire de séance:
Mme KRZYWORZEKA Angélique

1 - Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – Point sur le budget

Le maire remet à chaque conseiller la situation budgétaire. Les réalisations correspondent dans l'ensemble aux prévisions de début d'année.

3 – Projets 2025

Le projet d'effacement de réseaux rue de la place n'ayant pas été retenu par le SDE76 pour cette année, le maire informe le conseil municipal qu'il a renouvelé sa demande pour 2025. L'avant-projet du SDE76 pour ces travaux leur est présenté.

4 – Commerce

Budget

Le maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « Commerce » soumis à la TVA a été retracer pour les opérations liées à l'immeuble à l'usage de commerce sis 2 rue de l'église. Le maintien de ce budget représente une charge de travail pour la commune, alors qu'un budget annexe n'est pas requis pour la location d'un immeuble à usage commercial et que le gain financier lié à l'assujettissement à la TVA de ce budget est faible.

En conséquence en accord avec le Service de Gestion Comptable de Neufchâtel-en-Bray, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de dissoudre le budget « commerce » au 31/12/2024.

Remise gracieuse

Le maire expose au conseil municipal que deux baux commerciaux ont été conclus par la commune avec la société Adgandco concernant la location du local à usage de commerce.

Ces deux baux prévoient un loyer mensuel hors taxe de 100 €. Les titres émis par la commune depuis la conclusion du 1^{er} bail comportent un montant hors taxe de 83.34 €.

Le montant hors taxe figurant sur les titres résultant d'une erreur de la commune, le maire propose au conseil municipal de prononcer une remise gracieuse de la créance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de dissoudre le Budget « commerce » au 31/12/2024.
- de remettre à titre gracieux une fraction des loyers de l'immeuble à usage de commerce.

5 – Manifestations du dernier trimestre

11 novembre : 11 h 00 : rassemblement au cimetière – Allocation – dépôt de gerbe avec la participation de l'Avant-Garde

11 h 30 : Vin d'honneur à la salle des fêtes

Téléthon (samedi 30 novembre) : Organisation d'une randonnée pédestre et d'une collecte de dons à la salle des fêtes

Arbre de Noël (samedi 7 décembre) : Le père-noël fera la distribution de jouets à la mairie.

6 – Informations et questions diverses

- Remerciements deuil Daniel Delenclos.
- Réflexion pour mettre un abri de bus auprès de la salle des fêtes.
- Accord pour les devis de la société Hallier pour la salle des fêtes et l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00

Le Maire, Etienne LANNEL

